

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 JUILLET 2015 A 20H00

PRESENTS : BIANCONE Gilles, CHAUME-LAGOUTTE Marie-Ange, DESBROSSE Marie-Pierre, FERRAND Jean-Baptiste, GOBEROT Jean-Michel, HAGELSTEIN Gaëlle, JURET Jean-Sébastien, LAGNEAU Pierre, MICHELIN Jean-Marie, PAULIN Magali, RAYMOND Patrice, ROBERT Berty, SALIGOT Florent.

EXCUSES : LANOIR Frédéric (pouvoir à BIANCONE Gilles), SALIGOT Florent (pouvoir à JURET Jean-Sébastien)

Le secrétaire de séance est : ROBERT Berty

1. Approbation du compte-rendu du 24 mai 2015

Aucune observation n'étant ajoutée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Demande de location de parcelles appartenant à la commune

Jean-Marie Michelin ouvre la séance à 20 heures par deux dossiers liés à l'agriculture.

En premier lieu : Jean-Paul Brulard, exploitant agricole de la commune est présent et explique aux conseillers municipaux qu'il souhaite pouvoir louer à la commune une parcelle de terrain identifiée sur le cadastre YL 1029, afin de l'exploiter. Cette parcelle est située au Nord de Chaignay, près de la combe dite « des groseillers ». Jean-Paul Brulard exploite déjà des parcelles qui sont joignantes à YL 1029. Il cultive notamment sur le fond de la combe des groseillers.

Le conseil municipal vote et accepte de louer cette parcelle à 10 voix pour et 4 contre. Toutefois, en raison du fait qu'il existe deux autres joignants à la parcelle YL 1029, il est décidé de faire publication de cette décision.

Second dossier de nature similaire soumis au vote du conseil :

l'EURL Paul sollicite la location d'une parcelle joignante à la sienne et identifiée ZD 18. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer la parcelle au demandeur, en prenant en compte le fait qu'il est joignant et seul dans ce cas.

3. Délibération réfection tennis

Jean-Marie Lagoutte, président du tennis de Mettepain, intervient auprès du conseil afin de faire un point sur la nécessité de travaux de réfection à mener sur le terrain de tennis de Chaignay. Le revêtement de ce terrain, construit en 1992, a beaucoup vieilli et se détériore. Fin 2014, Jean-Marie Lagoutte a contacté deux sociétés afin d'obtenir deux devis pour la réfection de ce cour. Les deux sociétés sont France Réalisations et Laquet Tennis. Les devis proposés s'échelonnent de 18.992 euros HT à 19.930 euros HT.

Jean-Marie Lagoutte a contacté la conseillère départementale Catherine Louis le 12 juin, dans le but de savoir à quels subventionnements le projet de réfection pourrait prétendre. Le projet concerne un terrain conforme aux normes fédérales pour la pratique du tennis, il est une propriété communale. Mais pour être totalement éligible aux subventions du Conseil départemental de Côte-d'Or, les travaux nécessaires doivent être réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune. Deux types de subventions sont envisageables :

-Travaux sur équipement sportif de plein air, basé sur 35 % du montant HT avec un maximum de 61.000 euros HT. A titre d'exemple, si l'on prend le devis à 18.992 euros cité précédemment, cela donnerait un montant de subventions de 6.647 euros. Le délai pour l'obtention de cette subvention est plus long car il n'y a plus d'argent disponible à ce jour, mais son montant est plus important que pour la seconde subvention détaillée ci-dessous.

-Village Côte-d'Or : 50 % sur un plafond de 10.000 euros, soit 5.000 euros disponibles rapidement.

Jean-Marie Michelin propose de délibérer afin de solliciter auprès du Conseil départemental de Côte-d'Or la subvention « Travaux sur équipement sportif de plein air » à laquelle s'ajouterait un apport financier de l'association Tennis de Mettepain, et que la commune prenne en charge la maîtrise d'ouvrage des travaux nécessaires, autre condition indispensable à l'obtention de cette subvention.

Adopté à l'unanimité.

4. Délibération destination des coupes exercice 2016

Le conseil s'est ensuite prononcé sur la destination des coupes ONF 2016.

Après avoir délibéré, le conseil municipal sollicite :

- l'inscription à l'État d'assiette de l'exercice 2016 des coupes 10c, 14c et 15c.
- l'ajournement de la coupe 13c pour un prochain passage en coupe en 2017.

Le conseil municipal a décidé :

- la destination des coupes réglées 10c, 14c et 15 c de la forêt communale inscrite à l'État d'assiette de l'exercice 2016.

- la délivrance en 2016 du taillis, des houppiers et petites futaies aux affouagistes.

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de trois garants : Jean-Michel Goberot, Florent Saligot, Jean-Sébastien Juret

Le conseil municipal a également décidé d'augmenter la taxe d'affouage en la faisant passer de 30 à 40 euros. Une décision justifiée par la prise en compte d'une hausse de plus de 50 % observée depuis 2013 des références de prix de l'Office national des forêts (ONF) et par les hausses des taxes de gardiennage.

Le but de cette augmentation de la taxe d'affouage est de permettre à la commune de préserver ses revenus.

Le conseil municipal adopte cette décision à l'unanimité.

5. Délibération Elaboration d'agenda d'accessibilité programmée

Elaboration d'agenda d'accessibilité programmée.

L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. A compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des Etablissements recevant du public (ERP) et les Installations ouvertes au public (IOP) ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap). Il permet à tout gestionnaire/propriétaire d'ERP de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1er janvier 2015. L'Ad'ap correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité. Il doit être déposé avant le 27 septembre 2015 à la préfecture. La commune va élaborer un ou plusieurs Ad'ap pour mettre en conformité l'ensemble des bâtiments. Cet agenda comportera un descriptif du bâtiment, les autorisations de travaux, le phasage annuel des travaux et leur financement. Les travaux vont s'échelonner sur trois ans.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- décide l'élaboration d'un ou plusieurs Ad'ap pour finir de mettre en conformité ses locaux
- autorise le maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

6. Aménagement salle du conseil dans le garage

Le conseil municipal se prononce ensuite sur une demande de subvention auprès du Conseil départemental de Côte-d'Or concernant un projet d'aménagement du garage de la mairie.

Dans le cadre de la construction de logements dans l'ancien presbytère, il sera nécessaire de déménager la bibliothèque qui s'y trouve actuellement. Pour que cette bibliothèque puisse être abritée dans les locaux de la mairie il est nécessaire de réaménager le garage qui accueillerait la salle du conseil.

Le conseil municipal sollicite donc l'aide du Conseil départemental dans le cadre du programme « Village Côte-d'Or » pour une subvention d'un montant de 5.000 euros, pour un projet d'aménagement de la salle du conseil dans le garage communal d'un montant de 10.000 euros HT.

Décision approuvée à l'unanimité.

8. Questions diverses

Jean-Marie Michelin informe par ailleurs le conseil municipal qu'il a reçu, par courrier officiel en date du 10 juillet, la démission de ce même conseil de Rosa Barbosa-Knapp, à la suite de son déménagement de la commune.

Jean-Marie Michelin fait ensuite part au conseil d'un courrier émanant de la Société de chasse au bois de Chaignay qui demande l'autorisation de pomper de l'eau au puits de Chaugey afin d'alimenter certains points qui permettent au gibier éprouvé par la sécheresse, de boire. Compte-tenu d'un arrêté existant qui interdit le prélèvement d'eau au puits de Chaugey, le conseil décide d'autoriser des prélèvements d'eau dans les citernes situées rue Neuve et rue du Puits Chirot, mais ne les autorise pas au puits de Chaugey.

Marie-Ange Chaume-Lagoutte intervient afin de signaler qu'un devis pour l'achat d'un défibrillateur, qui devrait être installé dans la cour de l'école, sous l'appentis, a été rendu : il se monte à 2482 euros, ce qui, au regard de la qualité du matériel fourni, est très raisonnable, comme le confirme Jean-Baptiste Ferrand qui a œuvré de manière efficace pour obtenir ce devis. Une formation à l'utilisation de ce défibrillateur sera prochainement proposée.

Jean-Marie Michelin revient ensuite sur de nombreuses plaintes reçues par la mairie (mail, appel téléphonique), concernant les odeurs provenant de l'élevage de poulets situé près du cimetière. La commune doit adresser un courrier au propriétaire de l'élevage.

Le maire signale également un autre courrier pointant le mauvais entretien du cimetière. Il est décidé d'activer la commission travaux du conseil municipal afin d'établir un plan d'actions pour remédier au problème.

Enfin, pour conclure, la commune va lancer une annonce afin de recruter un agent recenseur. Il faudra déposer les candidatures en mairie.

La séance est levée à 22 h 40.